



Droit pénal : le délai pour interjeter appel d'un jugement correctionnel

Actualité législative publié le **04/06/2023**, vu **720 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Droit pénal : le délai pour interjeter appel d'un jugement correctionnel selon le code de procédure pénale

Code de procédure pénale ou C2P, dila, légifrance :

Article 496

Les jugements rendus en matière correctionnelle peuvent être attaqués par la voie de l'appel.

L'appel est porté à la cour d'appel.

Source à jour et de plus :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006167487/

DE PLUS :

<https://brochard-avocat.com/lappel-dune-juridiction-penale-partie-1/>

<https://brochard-avocat.com/lappel-dune-juridiction-penale-partie-2/>

<https://www.thiel-avocat-penal.fr/avocat-cour-appel.html>

<https://beaubourg-avocats.fr/appel-penal/>

<https://www.village-justice.com/articles/Les-subtilites-delai-appel-droit-penal,24883.html>

<https://www.cours-appel.justice.fr/aix-en-provence/appel-dun-jugement-civil-ou-penal>

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/faire-appel-jugement-civil-penal>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1384>